

# Transports en commun : lancement d'un comité contre les violences faites aux femmes

Publié le 25 mai 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

En France, 87% des femmes déclarent avoir déjà été victimes de harcèlement ou de violences sexuelles ou sexistes dans les transports. Le gouvernement a organisé un premier comité d'action afin de lutter contre ces atteintes qui constituent une entrave importante à la mobilité des femmes.

Le 11 mai 2023, la ministre déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes, Isabelle Lonvis-Rome, et le ministre délégué aux transports, Clément Beaune, ont lancé le premier comité d'action contre le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes faites aux femmes dans les transports.

Ce comité a réuni l'ensemble des acteurs impliqués (opérateurs de transports publics et privés, autorités organisatrices de la mobilité, associations) dans le but d'identifier les **bonnes pratiques à promouvoir** dans les **réseaux de transport**.

## Un sentiment d'insécurité dans les transports qui concerne surtout les femmes

Deux voyageurs sur trois dans les transports collectifs sont des femmes. Selon les chiffres du ministère de la transition écologique, **87% d'entre elles ont déjà été victimes de harcèlement, d'agressions sexuelles ou de viols**. Elles sont nombreuses à mettre en place des stratégies d'évitement : **54% déclarent s'abstenir de prendre les transports en commun à certaines heures**.

Depuis la loi d'orientation des mobilités (LOM) de 2019, le ministère chargé des transports est chargé de publier chaque année un bilan national des atteintes à caractère sexuel ou sexiste dans les transports. Le dernier bilan fait état de près de **3 500 atteintes sexuelles et sexistes** en 2021 (dont **74% dirigées vers les femmes**), en hausse de 37% par rapport à 2020 :

- **34% sont des atteintes sexuelles avec contact** (viols et tentatives de viols, attouchements sexuels...) ;

- **34% sont des atteintes sexuelles sans contact** (harcèlement, exhibition, voyeurisme, notamment le "*upskirting*" qui consiste à filmer ou photographier les sous-vêtements des femmes) ;
- **31% d'outrages sexistes** (sifflements, gestes ou bruits obscènes, propositions sexuelles...).

## Des pratiques à généraliser

Ce premier comité a permis d'identifier les pratiques mises en place par les opérateurs de transports qui portent leurs fruits en matière de lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles, notamment :

- **les marches exploratoires** qui consistent à former un groupe de personnes volontaires (principalement des femmes) et à parcourir un secteur donné afin d'identifier les espaces générateurs d'insécurité (mauvais éclairage, gares isolées...) ;
- **la descente à la demande** : ce dispositif offre la possibilité, à toute personne le demandant, de descendre entre deux arrêts de bus afin de la rapprocher de sa destination. Un décret qui fait suite à la loi d'orientation des mobilités permet aux opérateurs de transport de mettre en œuvre ce service en soirée et la nuit ;
- **les outils d'alerte et de signalement en cas d'agression** : une application smartphone de signalement, App'ISIS, sera expérimentée prochainement sur quatre réseaux pilotes : Agde, Alès, Saint-Quentin et la Régie départementale des transports des Bouches-du-Rhône, puis accessible à tous les réseaux de transport qui le souhaitent ;
- **la prévention et formation systématique du personnel** des services de transport pour assister les victimes.